



Canton de Bâle-Ville

Bâle est la région économique la plus dynamique de Suisse et l'une des plus productives et des plus innovatrices dans le monde. Elle offre du travail à quelque 300'000 personnes en Suisse et à l'étranger. Le succès de Bâle se base en premier lieu sur la création de valeur des industries fondées sur la connaissance, dont l'industrie chimico-pharmaceutique. Située sur le Rhin et à la frontière de deux Etats de l'UE, l'Allemagne et la France, Bâle unit les avantages du site suisse – en particulier une main-d'œuvre hautement qualifiée ou une fiscalité favorable – et la proximité des principaux marchés. Grâce à sa situation centrale, Bâle offre une accessibilité optimale à toutes les entreprises actives au niveau international, que ce soit dans les airs, sur le rail, sur la route ou également – et c'est un facteur primordial pour l'industrie logistique – sur les voies navigables. Le canton de Bâle-Ville dispose en outre d'un réseau de transports publics très bien développé et avantageux.

En plus de la ville elle-même, les communes de Riehen et Bettingen situées dans le Nord font partie également du canton de Bâle-Ville. Petite cité qui a conservé toutefois un caractère de village, Riehen a été la première ville européenne à être récompensée pour sa politique énergétique tournée vers l'avenir. Elle se profile également comme étant la ville suisse bénéficiant de la qualité de vie la plus élevée.

Cité de l'humanisme et plus ancienne ville universitaire de Suisse, Bâle est un centre de formation de longue tradition. Très vaste et diversifiée, l'offre va des écoles publiques aux écoles spécialisées, en passant par l'Université, les établissements privés et de nombreux autres instituts. La ville culturelle de Bâle tire son charme particulier de la diversité offerte par près de 40 musées, à l'image par exemple de la Fondation Beyeler à Riehen réputée dans le monde entier, de la douzaine de théâtres, en particulier le Theater Basel, ainsi que des cinémas, des salles de concerts, du Théâtre musical le plus moderne de Suisse et des différents concerts Openair. Avec le Club de Football FC Basel et le Davidoff Swiss Indoors, l'une des plus importantes halles conçues pour les tournois de tennis, Bâle est aussi le centre sportif de Suisse. Le célèbre carnaval de Bâle et la Foire d'automne attirent de nombreux visiteurs de Suisse et de l'étranger. Quant aux familles, elles peuvent bénéficier de nombreuses réductions dans les domaines de la culture et du sport avec, par exemple la carte Famille unique pour la Suisse et la carte Musée valable également dans les pays voisins.

Les impôts ...

Le système fiscal suisse reflète la structure fédéraliste de l'Etat. En Suisse, tant la Confédération que les 26 cantons et les quelque 2'800 communes prélèvent des impôts. Chaque canton a ainsi son propre barème fiscal et impose de manière différente le revenu, la fortune et les héritages, les gains en capital et les bénéfices sur les biens-fonds ainsi que d'autres objets fiscaux. La loi fédérale sur l'harmonisation des impôts restreint la différence entre les cantons. Elle comprend les principes de l'assujettissement, l'objet et la période de calcul des impôts, le droit de procédure et le droit pénal fiscal. Les taux d'imposition et les tranches non imposables ne sont pas concernés par l'harmonisation. Pour les personnes assujetties à l'impôt, les impôts prélevés par les cantons et les communes pèsent largement plus que les impôts de la Confédération.

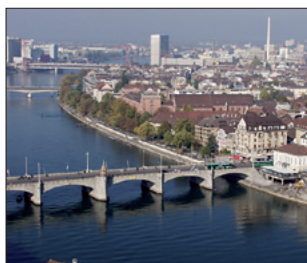
Le canton de Bâle-Ville prélève des impôts des personnes physiques et morales, sur les immeubles et les véhicules à moteur. Les personnes physiques et morales sont assujetties à l'impôt.

Les habitants et habitantes de la ville de Bâle ne s'acquittent que d'un impôt cantonal sur le revenu et d'un impôt cantonal sur la fortune. La ville de Bâle ne prélève aucun impôt communal. Les habitants et habitantes des communes de Bettingen et Riehen paient en revanche des impôts communaux en complément aux impôts cantonaux. La part du canton représente 55% de l'impôt complet sur le revenu et l'impôt complet sur la fortune. Les communes ont ainsi la possibilité de fixer le coefficient fiscal de manière autonome aussi bien pour l'impôt sur le revenu que sur la fortune dans le cadre du coefficient fiscal communal de 45 pourcent.

La taxe d'exemption des sapeurs-pompiers, l'impôt sur les gains immobiliers ainsi que l'impôt sur les donations et les successions seront prélevés par le canton indépendamment de l'appartenance communale. C'est également le canton qui perçoit l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, les parts fiscales pour les communes étant prévues. C'est

**Vous venez d'arriver
dans le canton de Bâle-Ville ...**





également le canton qui prélève les impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutation, la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de timbre.

Les personnes physiques résidant dans le canton de Bâle-Ville, sont assujetties à l'impôt et imposés dans le cadre d'une procédure ordinaire de taxation. Elles doivent remettre une déclaration d'impôt à chaque année civile qui suit la période fiscale. Les impôts sur le revenu et la fortune ainsi que la taxe d'exemption des sapeurs-pompiers arrivent à échéance le 31 mai de l'année civile qui suit la période fiscale.

Les ressortissantes et ressortissants étrangers ne disposant pas d'un permis d'établissement mais qui sont domiciliés dans le canton de Bâle-Ville, sont soumis pour les revenus d'une activité dépendante à une déduction fiscale à la source. Le barème de l'impôt à la source correspond à celui des impôts cantonaux et de l'impôt fédéral direct fixés dans le cadre de la procédure ordinaire. Les personnes imposées à la source n'ont en principe aucune déclaration d'impôt à remettre comme dans la procédure ordinaire. Une détermination ultérieure ordinaire est cependant effectuée, notamment lorsque les revenus imposés à la source d'une personne dont le domicile fiscal est situé dans le canton représentent au cours de l'année civile plus de CHF 120'000.-.

Impôt sur le revenu

Dès le 1er janvier 2008, un barème et un système de déductions prévalent pour l'impôt sur le revenu permettant d'exclure en même temps le revenu nécessaire à la subsistance. Pour les personnes, dont le domicile est situé dans la ville de Bâle, les niveaux d'imposition suivants sont valables dès la période fiscale 2008 en matière d'impôt sur le revenu cantonal (sans impôt fédéral direct) en considérant les déductions normales (forfaits de frais professionnels, déduction pour primes d'assurances, déductions sociales) :

Personne seule, sans enfant, exerçant une activité lucrative					
Salaire net de	CHF	50'000.-	charge fiscale de	CHF	6'110.-
Salaire net de	CHF	75'000.-	charge fiscale de	CHF	11'985.-
Salaire net de	CHF	100'000.-	charge fiscale de	CHF	17'860.-
Salaire net de	CHF	150'000.-	charge fiscale de	CHF	29'610.-
Salaire net de	CHF	250'000.-	charge fiscale de	CHF	53'760.-
Couple marié, sans enfant, les deux époux exerçant une activité lucrative de 70 % à 30 %					
Salaire net de	CHF	50'000.-	charge fiscale de	CHF	470.-
Salaire net de	CHF	75'000.-	charge fiscale de	CHF	6'345.-
Salaire net de	CHF	100'000.-	charge fiscale de	CHF	12'220.-
Salaire net de	CHF	150'000.-	charge fiscale de	CHF	23'970.-
Salaire net de	CHF	250'000.-	charge fiscale de	CHF	47'700.-
Couple marié, deux enfants, les deux époux exerçant une activité lucrative de 70 % à 30 %					
Salaire net de	CHF	50'000.-	charge fiscale de	CHF	0.-
Salaire net de	CHF	75'000.-	charge fiscale de	CHF	2'679.-
Salaire net de	CHF	100'000.-	charge fiscale de	CHF	8'554.-
Salaire net de	CHF	150'000.-	charge fiscale de	CHF	20'304.-
Salaire net de	CHF	250'000.-	charge fiscale de	CHF	43'804.-
Personne seule, deux enfants, exerçant une activité lucrative					
Salaire net de	CHF	50'000.-	charge fiscale de	CHF	94.-
Salaire net de	CHF	75'000.-	charge fiscale de	CHF	5'969.-
Salaire net de	CHF	100'000.-	charge fiscale de	CHF	11'844.-
Salaire net de	CHF	150'000.-	charge fiscale de	CHF	23'594.-
Salaire net de	CHF	250'000.-	charge fiscale de	CHF	47'094.-

Calculs de l'impôt

www.steuerverwaltung.bs.ch/steuerrechner

Par rapport à la ville de Bâle, la charge fiscale sur le revenu peut être inférieure de quelque 10 pourcent dans les communes de Bettingen et de Riehen.

Impôt sur la fortune

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, les montants exonérés sont les suivants : CHF 100'000.- pour les personnes mariées et pour les personnes seules ayant charge d'enfants et CHF 50'000.- pour toutes les autres personnes assujetties à l'impôt. Le mobilier ainsi que les objets d'usage courant, y compris les véhicules à moteur utilisés quotidiennement ne sont pas imposés. La charge fiscale est atténuée pour les avoirs et les titres lorsque le bénéfice est moindre par rapport à la valeur du cours. L'impôt est en outre réduit pour les actifs à rendement plus faible.